

**2025\_05\_AC\_Jurys\_examens\_PHARMACIE\_Troisieme\_cycle\_court\_Filiere\_industrie**

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de la santé publique,

V Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury du troisième cycle court des études pharmaceutiques, filière industrie, est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Troisième cycle court  
Filière Industrie**

**Semestre 1**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Professeur Jérémy MAGALON

Suppléant(e) : Docteur Alain NICOLAY

Liste des membres :

- Professeur Philippe PICCERELLE
- Professeur Jérémy MAGALON
- Docteur Alain NICOLAY
- Docteur Carole SIANI
- Docteur Laurie PAHUS
- Docteur Isabelle PENGUE
- Docteur Mélanie VELIER

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Semestre 2**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Professeur Jérémy MAGALON

Suppléant(e) : Docteur Alain NICOLAY

Liste des membres :

- Professeur Philippe PICCERELLE
- Professeur Jérémy MAGALON
- Docteur Alain NICOLAY
- Docteur Carole SIANI
- Docteur Laurie PAHUS
- Docteur Isabelle PENGUE
- Docteur Mélanie VELIER

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27/11/25

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie